

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département
de la Vendée

Date de la convocation : 6 décembre 2022
Séance du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD (sauf aux délibérations 11 et 12)- Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 11 et 12
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 11 et 12

Secrétaire de séance : Maryvonne GUÉRIN

29- ACQUISITION DE PARCELLES LONGEANT LA RD 160 APPARTENANT À DIFFÉRENTS PROPRIÉTAIRES

Dans le cadre de la création de la future liaison douce allant du chemin de Bellevue au Mont des Alouettes en parallèle à la RD 160, la ville souhaite acquérir le foncier nécessaire à ce projet.

Les parcelles concernées par ce projet de cheminement piéton sont les suivantes :

- la parcelle cadastrée R numéro 2440 (677 m²) appartenant à M. Denis GONORD,
- les parcelles cadastrées section R numéros 2444 (955 m²), 2442 (82 m²), 1248 (570 m²) et 1249 (570 m²) appartenant à l'indivision GONORD.

Par courrier du 27 octobre 2022, la Ville a proposé l'acquisition de ces parcelles d'une contenance totale de 2 854 m² au prix de 1.50 € le m² soit la somme globale de 4 281 €, les frais d'acte étant à la charge de la Ville.

Il conviendra d'indemniser le GAEC GYVARD de Saint Paul en Pareds, exploitant les parcelles vendues à hauteur de 500 €.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette acquisition.

- décide d'indemniser le GAEC GYVARD, exploitant des parcelles vendues à hauteur de 500 €,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Maryvonne GUÉRIN
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

19 DEC. 2022

19 DEC. 2022



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

